



Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Monsieur le Directeur Général du Travail,

Nos organisations syndicales vous saisissent quant aux faits graves qui se sont déroulés en Gironde le 17 mars.

Dans ce département, la mise en œuvre de l'OTE s'accompagne d'un projet de relogement de la future DDETS qui entraînerait une dégradation considérable des conditions de travail des agent-e-s. En effet, en méconnaissance des normes en vigueur, seuls 7m2 de surface utile par agent sont prévus ce qui impliquerait la généralisation de bureaux partagés, exigus, proches les uns des autres et positionnés "en face à face".

Ceci est parfaitement contraire aux impératifs de confidentialité liés à l'exercice de nos missions, d'une part, et à toute démarche sérieuse de prévention des risques liés à la crise sanitaire, d'autre part.

En outre c'est l'ensemble des services de l'unité départementale (emploi et insertion, mutations économiques, qualification des actifs et développement des territoires relation travail et inspection du travail) qui accueillent, informent et communiquent des renseignements en droit du travail à de nombreux-usager-es et des employeurs, réalisent des auditions pénales libres et des enquêtes de licenciement de salariés protégés, accueillent et reçoivent les structures partenaires, les entreprises en difficulté et les représentants du personnel etc

Fort logiquement, ce projet est rejeté par l'immense majorité des agent-e-s de l'UD Gironde. Ces dernier-e-s ont donc saisi l'occasion d'une réunion du COPIL OTE en présence du représentant de la politique immobilière de l'État pour exprimer leur demande légitime d'une révision du projet de relogement afin que leur soient assurées des conditions de travail décentes, compatibles avec leurs mission et la préservation de leur santé. C'est alors que le futur directeur adjoint de la DDETS 33 s'est opposé physiquement à l'entrée des agent-e-s dans la salle de réunion et a ceinturé un de nos collègues au niveau de la taille tout en l'apostrophant en ces termes : « c'est comme ça que vous rentrez dans les entreprises ? ». Quelques minutes plus tard, la police nationale a été appelée et s'est transportée sur place, alors même que la discussion avait pu débiter. Les agent-e-s en ont été extrêmement choqués.

Nous dénonçons solennellement le recours à l'agression physique et à l'intervention de la police pour empêcher des agent-e-s qui subissent une réorganisation de présenter leurs revendications à leur employeur et exigeons l'arrêt immédiat de ces méthodes.

Nous rappelons que nos organisations vous ont alerté à plusieurs reprises sur les conséquences délétères des opérations de "densification" immobilière menées au prétexte de l'OTE et vous ont demandé en CHSCT Ministériel une cartographie complète des projets en cours.

Nous vous demandons d'intervenir en urgence afin que le projet de relogement de la DDETS 33 soit suspendu et que des négociations s'ouvrent avec les représentants du personnel.

Nous vous demandons d'intervenir en urgence afin de suspendre le projet de relogement de la DDETS afin de rétablir les conditions nécessaires à une recherche réelle de solution commune et d'éviter d'aggraver cette situation :

- nous demandons que le RPIE s'engage dans une démarche loyale et conforme aux préconisations du cabinet mandaté par le CHSCT Nouvelle Aquitaine, c'est-à-dire que s'engage une réflexion qui tienne compte des besoins, et non faussée par un objectif unique de suppression/réduction du coût des surfaces occupées par les services de l'État. Ces services assurent des missions d'intérêt général,

- que les agent.es et leurs organisations syndicales aient accès à la totalité des informations demandées depuis le début de ce processus. Les informations, nécessaires à leur positionnement éclairé, ne devront être ni tronquées, ni dissimulées.

Les organisations syndicales CGT-CNT-FO-FSU-SUD du ministère du travail

Copie : Cabinet du ministère du travail